

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 80 09477**

(54) Cadres amovibles permettant le maintien et la tension des recouvrements des ensembles de tapis de sport.

(51) Classification internationale (Int. Cl. ³). A 63 B 69/00, 71/00.

(22) Date de dépôt..... 23 avril 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 44 du 30-10-1981.

(71) Déposant : BARBAFIERI Gérard et MICELI Henri, résidant en France.

(72) Invention de : Gérard Barbatieri et Henri Miceli.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire :

L'objet de l'invention concerne des cadres amovibles permettant la tension réglable et le maintien des recouvrements d'ensembles de tapis de sport prévus ou non à cet effet, sans avoir recours à une quelconque fixation au sol ou au mur.

5 Ils sont destinés à assurer la tension réglable et le maintien des recouvrements des ensembles de tapis de sport même si ceux-ci ne sont pas conçus dans ce but, et ce dans des lieux non prévus à cet effet.

Les dispositifs connus de ce genre n'assurent pas le réglage 10 de la tension du recouvrement et n'offrent pas la possibilité d'une utilisation des recouvrements des ensembles de tapis de sport sur des sols ou des tapis non prévus à cet effet. Ils ne sont pas prévus pour ~~recouvrir~~ n'importe quels ensembles de tapis ni pour être utilisés d'une façon autonome, en effet ils demandent 15 des sols ou des murs appropriés, c'est-à-dire munis de moyens de fixation ou pouvant être percés pour fixer des points d'ancrage.

Les dispositifs suivant l'invention suppriment ces inconvénients en permettant le réglage de la tension, une utilisation sur n'importe quel ensemble de tapis et sur sols non prévus à cet effet 20 et ne pouvant être percés.

D'autre part, ces appareils formés d'éléments sont rapidement montables et démontables et facilement transportables.

Sur les dessins annexés donnés à titre d'exemple non limitatif de 3 des formes de réalisation de l'objet de l'invention.

25 La figure 1 montre en vue de côté et en coupe un des éléments formant un des cadres en question. Cet élément se compose d'une plaque 1 sur laquelle est fixé en bout et dans le sens de la longueur un tasseau 2 muni d'un certain nombre de pitons 3 servant à l'accrochage des éléments de tension et de maintien qui 30 dans ce cas est un élastique continu 4 ou des élastiques séparés. Les tapis 5 sont posés sur les plaques 1 et exercent une action due à leur poids sur celles-ci et les immobilisent. Le système de recouvrement 6 étendu sur les tapis comporte sur son pourtour des œilletts 7 dans lesquels passe un élastique 4, qui accroché 35 aux pitons 3 assure la tension et le maintien du recouvrement.

Un rabat de recouvrement 8 peut être fixé au recouvrement 6 afin de cacher l'ensemble œillet-s-élastiques-pitons-tasseaux.

La figure 2 montre en vue de dessus une partie d'un des éléments avec le recouvrement 6 et le système d'accrochage. Le 5 rabat de recouvrement 8 n'est pas représenté sur cette figure.

La figure 3 montre en vue de côté et en coupe un autre élément pouvant former un des cadres en question.

Cet élément se compose d'une plaque 9 qui se place en partie sous les tapis 14. Une pièce 12 servant de butée est fixée sur 10 la plaque 9 et positionne l'ensemble. Une bande 13 munie de points d'accrochage 17 (ici des œillet-s) est également fixée dans le sens de la longueur sur la plaque 9. Le recouvrement 15 est étendu sur les tapis 14 et comporte sur son pourtour des organes d'accrochage qui dans ce cas sont des œillet-s 18. Des 15 éléments de tension 16 (ici des élastiques munis de crochets) servent de liaison entre le recouvrement et la bande 13 et permettent la tension et le maintien du recouvrement 15. Une charnière souple 10 fixée à la plaque 9 et à une pièce en matériau souple 11 permet le basculement de cette dernière qui fait alors 20 office de cache, de bordure de sécurité et de poids servant au maintien de l'ensemble ce qui évite d'avoir à placer sous les tapis une plaque d'une trop grande largeur.

La figure 4 montre le même élément en vue de dessus avec la pièce 11 rabattue et servant de cache.

25 La figure 5 montre en vue de dessous un autre des cadres complets en question. Ce système se présente sous la forme d'une ceinture en matériau souple 19 qui enveloppe l'ensemble des tapis 20 sur son pourtour. Des systèmes de serrage (ici des rabats coussus) 21 permettent le passage d'un organe de tension (ici une 30 cordelette) 22 qui maintient la ceinture en place et en assure la tension.

La figure 6 montre le même système en vue de dessus. La ceinture ne présente qu'une bordure rectiligne munie d'œillet-s 23. Le recouvrement 24 est étendu sur les tapis 20 et possède également 35 des œillet-s 25 sur son pourtour, grâce auxquels il est relié à la ceinture par l'intermédiaire d'organes de liaison (ici des élastiques munis de crochets) 26, qui en assurent le maintien et la tension. Le serrage de la cordelette 22 permet de compenser celui des élastiques 26 et le fait qu'elle soit plus

ou moins serrée donne une tension optimale du recouvrement. Un rabat fixé sur le pourtour du recouvrement peut cacher l'ensemble œillet-s-élastiques. Ce rabat n'est pas représenté sur la figure 6.

La description ci-dessus montre l'extrême diversité des possibilités de cadres amovibles pour maintien et tension de recouvrements des ensembles de tapis de sport.

Toutefois, les formes, dimensions et dispositions des différents éléments pourront varier dans la limite des équivalents, comme d'ailleurs les matières utilisées pour leur fabrication sans changer pour cela la conception générale de l'invention qui vient d'être décrite.

REVENDICATIONS

1 - Cadres amovibles permettant la tension réglable et le maintien des recouvrements des ensembles de tapis de sport ayant la particularité d'être totalement autonomes donc de s'utiliser sans aucun système d'accrochage extérieur et de s'adapter sur 5 n'importe quels ensembles de tapis, même non prévus à cet effet se caractérisant par des cadres maintenus au sol par le poids des tapis, par une bordure faisant office de contrepoids, par des cadres formés d'une ceinture serrée sur le pourtour de l'ensemble de tapis, tous assurant le maintien des tapis entre eux.

10 2 - Dispositif suivant revendication 1 se caractérisant par un élément formé d'un tasseau fixé longitudinalement sur une plaque et comportant des pitons ou autres organes de fixation permettant l'accrochage d'élastiques ou autres organes de liaison et de tension. Ce tasseau sert de butée et permet le positionnement de 15 l'élément par rapport à l'ensemble de tapis qui grâce à son poids maintient le cadre au sol.

3 - Dispositif suivant revendication 1 se caractérisant par un élément formé d'une plaque sur laquelle sont fixées longitudinalement : une pièce servant de butée pour le positionnement de 20 l'élément par rapport à l'ensemble de tapis, une bande munie d'œilllets ou autres systèmes d'accrochage pour le maintien et la tension du recouvrement et une pièce en matériau souple faisant office de bordure de sécurité, de cache et de contrepoids qui a la possibilité de basculer grâce à des charnières souples qui la 25 relient à la plaque.

4 - Dispositif suivant revendication 1 se caractérisant par une ceinture en matériau souple qui se met sur le pourtour de l'ensemble de tapis et qui comporte un rabat de forme régulière sur le dessus muni d'œilletts (ou autre système d'accrochage pour 30 le maintien et la tension du recouvrement) et un rabat plus important muni de passants (ou autre système d'accrochage) sur le dessous. Une cordelette (ou autre) maintenue par les passants fait le tour de la ceinture pour permettre la tension de celle-ci et compenser celle des élastiques.

PL Unique

2481131

FIG 1

